



REGLEMENT INTERIEUR



HORAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9H à 11H45 / 13H30 à 16H30

Mercredi : 9H à 11H45

De 7h45H à 8H30 : garderie → porte fermée

De 8H30 à 9H : porte ouverte (la cloche sonne à 8 H 55)

De 11H45 à 11H55 : sortie de midi

De 11H55 à 13H15 : pause méridienne → porte fermée

De 13H15 à 13H30: porte ouverte (la cloche sonne à 13 H 25)

De 16H30 à 16H45 : sortie des enfants → porte ouverte

A partir de 16H45 : commencent la garderie et l'étude jusqu'à 18h15

Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure.

Toute demande particulière est à transmettre à la personne se trouvant à l'accueil.

ABSENCES

Pour le bon fonctionnement de l'école et par sécurité, toute absence doit être signalée **le jour même avant 10 heures**, par téléphone ou par école directe. Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance, par écrit à la Directrice **et** à l'enseignante concernée. Si l'absence d'un enfant est légitime en cas de maladie ou de rendez-vous chez un spécialiste, cependant les absences injustifiées ne sont pas autorisées.

TRAITEMENTS MEDICAUX

Aucun médicament ne peut être administré à l'école même avec une ordonnance. (Sauf PAI)

Pour tout problème survenu à l'école, la Directrice prendra les mesures d'urgence qui s'imposent y compris l'hospitalisation.

Il est expressément demandé à toutes les familles de vérifier régulièrement la chevelure de leur enfant pour éviter la propagation des poux.

DEMI-PENSION

La demi-pension est un service rendu par l'école. Ce service rendu aux familles nécessite de la part de l'élève une tenue et un comportement corrects. Tout élève ayant un comportement difficile au réfectoire ou pendant la pause méridienne peut être sanctionné et non accepté au service de restauration.

Seuls, les enfants présentant un PAI qui ne peut pas être pris en charge par le service de restauration pourront apporter un pique-nique.

TRAVAIL SCOLAIRE

Les enseignantes s'appuient sur le projet pédagogique pour donner une atmosphère d'exigence bienveillante pour permettre à chaque enfant d'éveiller ses capacités et donner le meilleur de lui-même.

Les cahiers ou classeurs sont remis régulièrement pour être signés par les parents.

Aux dates prévues, les parents peuvent rencontrer les enseignants. En dehors de ces dates, ils sont priés de prendre rendez-vous.

Les parents s'engagent à respecter les décisions prises par le Conseil des maîtres.

PASTORALE

Notre projet pastoral s'inscrit au cœur même de notre projet pédagogique insufflé par notre tutelle congréganiste de l'Union Chrétienne. C'est pourquoi de nombreuses activités pastorales rythment le quotidien de nos élèves. Les cours de catéchèse étant dispensés sur l'emploi du temps hebdomadaire, la présence de tous est obligatoire. Les enfants d'autres religions auront la possibilité de ne pas y participer mais resteront dans la classe.

COMPORTEMENT

Nous recherchons ensemble le chemin de la construction du cœur de chacun. Nous guiderons les élèves en leur apprenant à avoir le souci du respect d'autrui, en veillant à tenir un langage correct, poli et une attitude bienveillante.

Les violences verbales, les violences physiques, le mensonge, l'insolence, la désobéissance, le non-respect de la tenue vestimentaire, le travail non-fait et les dégradations du matériel seront sanctionnés.

ECHELLE DE SANCTIONS

Cycles 1-2 :

1/ avertissement oral de l'enseignant, rappel à la règle.

2/ avertissement écrit signé des parents

3/entretien avec la directrice

Cycle 3

4/ Retenue

5/ Isolement de la classe une journée et travail d'intérêt général avec travail de réflexion écrit à l'école.

Dans les cas graves de non-respect du règlement ou indiscipline violente, une exclusion provisoire ou définitive pourra être décidée par le conseil de discipline.

RECREATIONS

Afin que chacun puisse profiter de ce temps de détente, il est important de respecter les règles de vie sur la cour. Pendant les récréations, les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignantes et des surveillantes auxquelles ils doivent s'adresser au moindre problème. Il est interdit aux élèves de remonter seuls dans les classes.

L'école n'est pas responsable des vêtements, bijoux, lunettes, appareils dentaires, jeux...perdus ou oubliés dans la cour ou dans les salles de classe.

L'utilisation d'appareils technologiques : (téléphones portables, montre connectées...) est interdite à l'intérieur de l'Etablissement.

Ces appareils leur seront confisqués et remis uniquement aux parents.

Le chewing-gum et les sucettes sont interdits à l'école.

GOUTERS

Les goûters individuels sont interdits pour tous. Ils sont fournis par l'établissement pour la garderie.

TENUE VESTIMENTAIRE/UNIFORME

Les vêtements (sweats, pulls, manteaux, tenues de sport) doivent être marqués visiblement au nom de l'élève. La tenue vestimentaire scolaire sera correcte et décente (pas de vêtements déchirés, de shorts ou de manches à bretelles)

Tout artifice (bijoux, maquillage, gel, vernis à ongles...) ne sera pas permis.

Il est demandé pour les garçons, une coupe de cheveux correcte, et pour les filles, les cheveux attachés et pas de mèche dans la figure.

Cycle 1 et 2 (de la petite section au CE2)

Le port de la blouse est obligatoire. Les enfants porteront tous la même (un modèle garçon, un modèle fille). Les parents peuvent se la procurer en passant une commande auprès de notre fournisseur. Les écharpes ne sont pas autorisées en maternelle, pour des raisons de sécurité.

Cycle 3 (CM1/CM2)

Les élèves porteront un polo, un chemisier ou tee-shirt blanc et le sweat ou le pullover de l'école à commander auprès de notre fournisseur.

La tenue d'éducation physique est obligatoire. Tout élève n'ayant pas la tenue demandée ne sera pas accepté au cours. Le survêtement, les chaussures de sport et le short seront réservés au cours d'E.P.S. Pour les cours d'EPS, les enfants arriveront déjà tout habillés pour le sport (*pour éviter les oubliés ou les pertes de jogging ; ils auront la possibilité d'apporter un change s'ils le désirent*). De plus, ils porteront des chaussures de sport pour l'extérieur.

Au gymnase, les élèves doivent apporter **dans un petit sac de sport, 1 paire de chaussures de sport à semelles blanches qui restera à l'école**, d'une propreté parfaite afin de ne pas endommager les revêtements de sol.

LES LIVRES SCOLAIRES PRÊTES :

Les livres seront couverts et restitués en bon état en fin d'année scolaire. En cas de perte ou de détérioration, la famille devra les rembourser. N'utiliser ni adhésif transparent ni scotch pour recouvrir les livres.

Tout acte de dégradation, engage la responsabilité de l'élève et ses parents devront, soit remplacer le matériel endommagé, soit régler la facture correspondant aux dégâts.

Coupon à remettre au Chef d'Etablissement A RETOURNER (avec la fiche d'inscription)

Je soussigné reconnaît avoir pris connaissance et avoir signé le règlement intérieur de l'école sainte Marie- Union Chrétienne pour l'année 2021-2022. Je m'engage à le respecter.

Signature de l'enfant

Signature des parents